

L'ABBEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 110.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 31 JANVIER 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ABBEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un piastre par mois, payable à la fin de chaque mois. On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance. Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants, les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à exposer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés. Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.



Extrait de la Gazette de France, du 3 Mai, 1828.

COMPARAISON DES PIANOS FRANÇAIS ET DES PIANOS ANGLAIS.
Tous les jours, il y a peu de temps, de mettre en parallèle les pianos de Louis et ceux de France. Les artistes, les amateurs, et les amateurs les plus distingués, en reconnaissent aux premiers une belle qualité de son, leur rapprochent d'avoir des claviers généralement fort doux, ils reconnaissent aux seconds, au contraire, des claviers sautés, mais ils leur reprochent de manquer de son. Un artiste allemand, M. Charles Schunke, après avoir entendu M. Erard à la messe aujourd'hui une lettre que nos lecteurs trouveront d'autant plus digne de leur intérêt qu'elle concerne une branche importante de l'industrie française.

« Comme il paraît à priori extraordinaire que je ne sache pas adopter dans les concerts les pianos de M. Erard, non pas que les supériorités de ces instruments aient été bien connues, je dois à la vérité de dire que, si le ne s'est pas fait par des motifs égoïstes, à l'égard de moi-même, mais par des motifs d'intérêt national, de reconnaître que les pianos de la Nouvelle-Orléans, de M. Schunke, ont été la première invention de M. Schunke à Paris, ainsi que l'on peut désirer de plus parfait, puisqu'il a plus belle qualité de son, et plus d'un clavier fort et en même temps énergique. Cette conviction provient de l'expérience que j'ai eue en Angleterre, en ayant pu s'habituer des pianos anglais, j'ai été fort heureux de profiter de la nouvelle invention de M. Schunke à Paris, ainsi que de la connaître en grande partie aux concerts de ce pays, qui obtiennent dans les concerts de Londres et de Berlin. »

AVIS.
Attendu qu'une pétition m'a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'août 1815, par ledit John H. Johnson, comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Feliciana, conjointement avec Robert Young et F. A. Brouder, cautions, fut levée et annulée. Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les engagements ne seraient pas annulés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et étendues.

AVIS.
Attendu qu'une pétition m'a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'août 1815, par ledit John H. Johnson, comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Feliciana, conjointement avec Robert Young et F. A. Brouder, cautions, fut levée et annulée. Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les engagements ne seraient pas annulés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et étendues.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour du premier District Judiciaire.
P. F. BOUCHER, vs. ses créanciers.—No. 8157.
Attendu que P. F. Boucher, débiteur insolvable a ce jour, présenté sa pétition à la Cour du premier District Judiciaire, en conformité de l'article de loi qui le rend insolvable en état d'arrestation, pour établir les titres de la prison publique, et pour d'autres objets, et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte. Et par ces présentes données avis aux créanciers dudit débiteur, et de leur venir présenter leurs titres à la Cour le jour de mardi prochain, à l'effet de déterminer les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande dudit débiteur ne lui est point accordée, et lui-même, débiteur de la prison publique, par ordre de l'honorable J. B. Fagot, Juge de la Cour du premier District Judiciaire, le 15 Janvier 1829.
27 Janv.—J. L. LEWIS, greffier.

LOTÉRIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DE BAYON-ROUGE—2ème Classe pour 1829.
Le Tirage aura lieu Samedi, 7 Février 1829.
PROSPICUITES.

1 lot de	\$ 6,000	est	\$ 6,000
1 do	do 2000	do	do 2000
1 do	do 1000	do	do 1000
1 do	do 500	do	do 500
1 do	do 250	do	do 250
1 do	do 100	do	do 100
1 do	do 50	do	do 50
1 do	do 25	do	do 25
1 do	do 10	do	do 10
1 do	do 5	do	do 5
1 do	do 2	do	do 2
1 do	do 1	do	do 1
1 do	do 0.50	do	do 0.50
1 do	do 0.25	do	do 0.25
1 do	do 0.10	do	do 0.10
1 do	do 0.05	do	do 0.05
1 do	do 0.02	do	do 0.02
1 do	do 0.01	do	do 0.01

Prix des Billets.
Entiers \$4, demis 2 p. quarts 1 p. Paquets de 9 billets, garantis ne pas tirer moins de 15 piastres, 35 piastres; et demis et quarts en proportion.
Les billets se vendront à 3 piastres 20 c. par prospectus, jusqu'au 15 février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville, No. 63.
J. VIGNAUD, 12 Janv.

LOTÉRIE
De l'Eglise Catholique de l'Etat de LA LOUISIANE.
Deuxième classe pour 1829.
Le tirage aura lieu le Samedi 21 février 1829.
BROS LOTS.
\$6,000 3,000 2,000 2,000 1,600
1,246 6 de 500 6 de 300 6 de 100 & 6,900 d'un mois de valeur.
Prix des Billets.
Entiers \$4, demis 2 p. quarts 1 p. Paquets de 9 billets, garantis ne pas tirer moins de 15 piastres, 35 piastres; et demis et quarts en proportion.
Les billets se vendront à 3 piastres 20 c. par prospectus, jusqu'au 15 février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville, No. 63.
J. VIGNAUD, 12 Janv.

LOTÉRIE
De l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.
SECONDE CLASSE POUR 1829.
Autorisée par la Législature de cet Etat. Le Tirage aura lieu Mercredi 25 Février.
PROSPICUITES.

1 lot de	\$ 2,000	est	\$ 2,000
1 " " "	6,000	do	6,000
1 " " "	5,460	do	5,460
1 " " "	4,000	do	4,000
1 " " "	3,600	do	3,600
1 " " "	2,500	do	2,500
1 " " "	1,000	do	1,000
1 " " "	500	do	500
1 " " "	80	do	80
1 " " "	40	do	40
1 " " "	6	do	6
1 " " "	3	do	3
1 " " "	1	do	1
1 " " "	0.50	do	0.50
1 " " "	0.25	do	0.25
1 " " "	0.10	do	0.10
1 " " "	0.05	do	0.05
1 " " "	0.02	do	0.02
1 " " "	0.01	do	0.01

LOTÉRIE
De l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.
SECONDE CLASSE POUR 1829.
Autorisée par la Législature de cet Etat. Le Tirage aura lieu Mercredi 25 Février.
PROSPICUITES.

LOTÉRIE
De l'Eglise Catholique
DE L'ETAT DE LA LOUISIANE—3ème classe
Autorisée par l'Etat de la Louisiane au profit de l'Eglise Catholique des Datchitoches.
Le Tirage aura positivement lieu à la Nite.
Orléans, le 4 Février 1829.
PROSPICUITES.

1 lot de	\$ 6,000	est	\$ 6,000
1 do	do 2000	do	do 2000
1 do	do 1000	do	do 1000
1 do	do 500	do	do 500
1 do	do 250	do	do 250
1 do	do 100	do	do 100
1 do	do 50	do	do 50
1 do	do 25	do	do 25
1 do	do 10	do	do 10
1 do	do 5	do	do 5
1 do	do 2	do	do 2
1 do	do 1	do	do 1
1 do	do 0.50	do	do 0.50
1 do	do 0.25	do	do 0.25
1 do	do 0.10	do	do 0.10
1 do	do 0.05	do	do 0.05
1 do	do 0.02	do	do 0.02
1 do	do 0.01	do	do 0.01

Prix des Billets.
Entiers \$4, demis 2 p. quarts 1 p. Paquets de 9 billets, garantis ne pas tirer moins de 15 piastres, 35 piastres; et demis et quarts en proportion.
Les billets se vendront à 3 piastres 20 c. par prospectus, jusqu'au 15 février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville, No. 63.
J. VIGNAUD, 12 Janv.

LOTÉRIE
De l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.
SECONDE CLASSE POUR 1829.
Autorisée par la Législature de cet Etat. Le Tirage aura lieu Mercredi 25 Février.
PROSPICUITES.

1 lot de	\$ 2,000	est	\$ 2,000
1 " " "	6,000	do	6,000
1 " " "	5,460	do	5,460
1 " " "	4,000	do	4,000
1 " " "	3,600	do	3,600
1 " " "	2,500	do	2,500
1 " " "	1,000	do	1,000
1 " " "	500	do	500
1 " " "	80	do	80
1 " " "	40	do	40
1 " " "	6	do	6
1 " " "	3	do	3
1 " " "	1	do	1
1 " " "	0.50	do	0.50
1 " " "	0.25	do	0.25
1 " " "	0.10	do	0.10
1 " " "	0.05	do	0.05
1 " " "	0.02	do	0.02
1 " " "	0.01	do	0.01

Prix des Billets.
Entiers \$5, demis 2 p. quarts 1 p. Paquets de 9 billets, garantis ne pas tirer moins de 15 piastres, 35 piastres; et demis et quarts en proportion.
Les billets se vendront à 3 piastres 20 c. par prospectus, jusqu'au 15 février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville, No. 63.
J. VIGNAUD, 12 Janv.

LOTÉRIE
De l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.
SECONDE CLASSE POUR 1829.
Autorisée par la Législature de cet Etat. Le Tirage aura lieu Mercredi 25 Février.
PROSPICUITES.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre par le Maire, le 10 du mois de Mars 1829, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant, No. 1, dans le faubourg Annociation, sans dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre par le Maire, le 10 du mois de Mars 1829, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant, No. 1, dans le faubourg Annociation, sans dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre par le Maire, le 10 du mois de Mars 1829, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant, No. 1, dans le faubourg Annociation, sans dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre par le Maire, le 10 du mois de Mars 1829, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant, No. 1, dans le faubourg Annociation, sans dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre par le Maire, le 10 du mois de Mars 1829, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant, No. 1, dans le faubourg Annociation, sans dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre par le Maire, le 10 du mois de Mars 1829, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant, No. 1, dans le faubourg Annociation, sans dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre par le Maire, le 10 du mois de Mars 1829, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant, No. 1, dans le faubourg Annociation, sans dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre par le Maire, le 10 du mois de Mars 1829, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant, No. 1, dans le faubourg Annociation, sans dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre par le Maire, le 10 du mois de Mars 1829, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant, No. 1, dans le faubourg Annociation, sans dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre par le Maire, le 10 du mois de Mars 1829, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant, No. 1, dans le faubourg Annociation, sans dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre par le Maire, le 10 du mois de Mars 1829, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant, No. 1, dans le faubourg Annociation, sans dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre par le Maire, le 10 du mois de Mars 1829, au coin des rues St. Louis et Chartres, un emplacement vacant, No. 1, dans le faubourg Annociation, sans dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, Marshal.

CHAPEAUX.
NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire De Witt Clinton, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et de dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.
SANGSUDS fait à vendre chez
27 Janv.—E. OLIVIER